



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DE JURY CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

SESSION 2024

- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- BO n° 10 du 11 mars 2021, NOR : MENE2101543C, circulaire du 12-2-2021, MENJS – DGESCO A1-3

I – Rappel des conditions de l'épreuve

Commun aux enseignants du premier et du second degré, le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) s'adresse **aux enseignants des établissements publics et privés sous contrat ou exerçant dans un établissement sanitaire ou médico-social**.

Il remplace depuis l'année scolaire 2017-2018, d'une part le CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) pour les enseignants du premier degré et, d'autre part, le 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) pour les enseignants du second degré.

1.1 – La nature des épreuves

L'examen comporte 3 épreuves consécutives :

a) Une épreuve professionnelle

Celle-ci consiste en la conduite d'une séance pédagogique d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 45 minutes.

Elle permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien doit permettre au candidat d'expliquer, dans son **contexte d'exercice**, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves en mettant en valeur les adaptations proposées et de rendre compte de modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement, qu'il est

RAPPORT DE JURY CAPPEI – Académie de Paris - Session 2024

possible ou nécessaire de mettre en pratique. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

b) Un entretien à partir d'un dossier portant sur la pratique professionnelle

Le dossier professionnel comprend une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle. Cette sélection est accompagnée d'un texte rédigé dans lequel le candidat justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action et de ses gestes professionnels.

La présentation du dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes. Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

c) La présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive

Le candidat présente une action conduite par ses soins témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique. Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

La présentation par le candidat n'excède pas 10 minutes. Elle est suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission.

Une pause de 5 à 10 minutes est systématiquement proposée aux candidats entre l'épreuve 1 et 2 et l'épreuve 2 et 3.

1.2 – Notation des épreuves et compétences susceptibles d'être évaluées

Une moyenne générale minimale de 10 sur 20 est exigée pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

⇒ Lors d'une nouvelle inscription au CAPPEI, et à condition qu'elle soit faite en vue de la session qui suit le premier échec, le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

Les compétences susceptibles d'être évaluées dans le cadre des trois épreuves du CAPPEI sont indiquées dans le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé publié en

annexe 1 de la circulaire ministérielle n° 2017-026 du 14/02/2017 ainsi qu'en annexe du présent rapport.

1.3 – Composition du jury

Les épreuves sont évaluées par un jury désigné par la Rectrice pour l'ensemble des candidats inscrits dans son académie. Celui-ci est composé de plusieurs commissions. Chaque commission comprend quatre personnes :

- Un inspecteur de l'éducation nationale qualifié pour l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé d'une mission pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'enseignement du premier degré ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou un inspecteur de l'éducation nationale de l'enseignement général ou de l'enseignement technique ou un directeur académique des services de l'éducation nationale ou son adjoint ;
- Un formateur ou un conseiller pédagogique impliqué dans la formation préparatoire au CAPPEI, mais n'ayant pas suivi le candidat ;
- Un enseignant spécialisé dont la spécialité correspond au parcours de formation suivi par le candidat.



L'examen - CAPPEI session 2024

Epreuves

1

2

3

La commission :

- Un IEN-ASH
- Un formateur (CPC du SEI, formateur INSPE ou INSEI)

Un IEN de circonscription ou IEN-ET ou IA-IPR

Un enseignant spécialisé (pair)

1

Une séance pédagogique en regroupement avec au moins 3 élèves

Séance de 45min

Préparation candidat 10/15 min

Retour du candidat, entretien : 45 min

Pause 5/10 min

2

Présentation du dossier professionnel

Dossier écrit téléchargeable sur la plateforme DEXCO

Présentation de 15 min

Entretien de 45 min

Pause 5/10 min

3

Présentation d'une action en tant que personne ressource

Présentation de 10 min

Echange de 20 min

II - Analyse des résultats de la session 2024

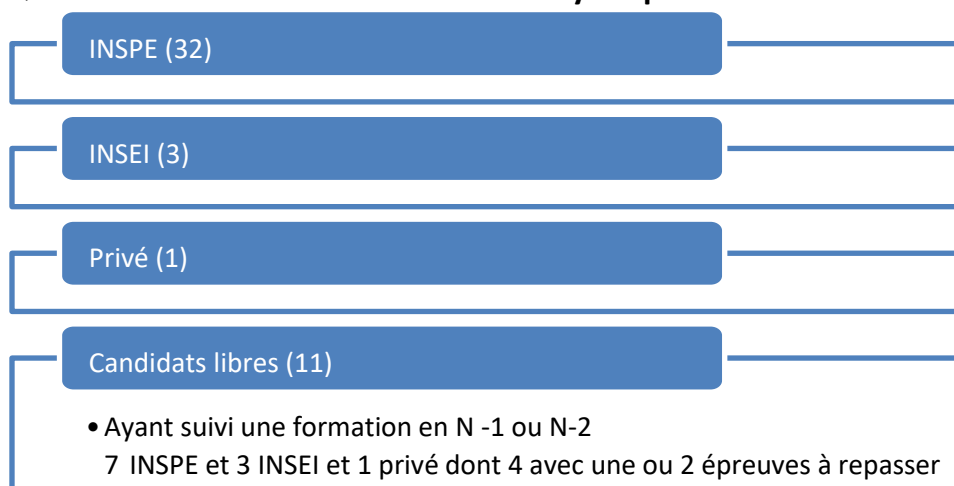
→ 52 candidats inscrits et 47 candidats ayant présenté l'examen à la session 2024



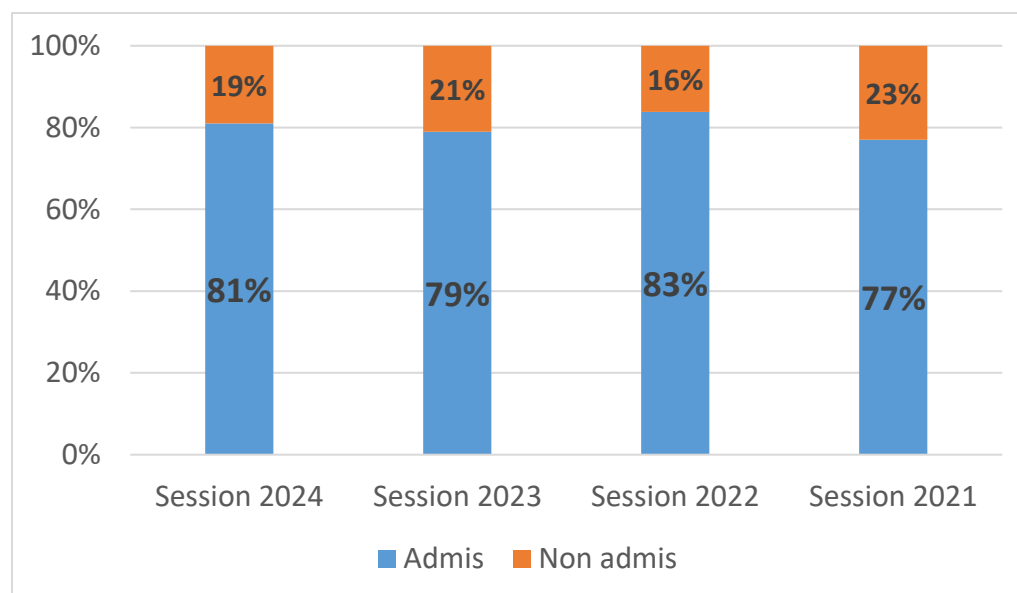
→ Parcours des candidats ayant présenté l'examen

RASED (23) – 24 en 2023	
• Relationnel (9) – 6 en 2023 • Pédagogique (14) – 16 en 2023	
ULIS (10) – 14 en 2023	
• Ecole (6) • Collège (4)	
UE (9) – 8 en 2023	
• UE TSA (UEEA, UE TSA) (2) • UE TFC, Tr Psy, DI (4) • UE TFMMI (Hôpitaux) (3)	
EGPA (5) – idem 2023	
• SEGPA (4) • EREA (1)	

→ Centre de formation des candidats ayant présenté l'examen



→ Taux de réussite comparé aux 2 années précédentes



Le taux de réussite est relativement stable.

→ Notes obtenues par les candidats

EPREUVE 1

Nombre de candidats épreuve 1	Nb. de notes ≥ 10 Epreuve 1	Nb. de notes < 10 Epreuve 1	Note moyenne
47	38	9	12,1

EPREUVE 2

Nombre de candidats épreuve 2	Nb. de notes ≥ 10 Epreuve 2	Nb. de notes < 10 Epreuve 2	Note moyenne
43	38	5	13,2

EPREUVE 3

Nombre de candidats épreuve 3	Nb. de notes ≥ 10 Epreuve 3	Nb. de notes < 10 Epreuve 3	Note moyenne
44	33	11	13,5

TOTAL

Nombre de candidats	Nb. de notes ≥ 10	Nb. de notes < 10	Note moyenne
47	38	9	12,8

L'épreuve 3 est cette année l'épreuve la plus échouée par les candidats.
Sur la session 2023, l'épreuve 1 était la moins bien réussie.

2.3 – Données statistiques globales :

CAPPEI	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre admis	% admis	Nombre refusés	% refusés
Epreuves 1, 2, 3	52	47	38	81%	9	19%

81% des candidats ont obtenu leur certification CAPPEI session 2024 ce qui représente 4 candidats admis sur 5.

Notes obtenues	Nb. de notes ≥ 15 Epreuve 1	Nb. de notes ≥ 15 Epreuve 2	Nb. de notes ≥ 15 Epreuve 3	Nb. de notes ≥ 15 moyenne 3 épreuves
Nombre de candidats	11	15	18	13
% notes ≥ 15 parmi les admis	23%	32%	38%	28%

Un candidat sur 4 a obtenu, sur cette session 2024, une moyenne générale égale ou supérieure à 15.

III - Constats et recommandations aux candidats

3.1 – Le format d'examen : remarques générales

Le format du CAPPEI s'avère toujours exigeant et le temps d'examen dépasse les trois heures. L'enchaînement des épreuves peut en conséquence s'avérer difficile pour les candidats qui ne s'y sont pas suffisamment préparés. Ils doivent en effet valider simultanément ou consécutivement un certain nombre de compétences, notamment :

- Enseigner en tenant compte de la diversité des élèves appréciée à l'un des dossiers élaborés ;
- Evaluer finement les compétences et les fonctionnements cognitifs de chacun ;
- Etre apte à analyser leur action, leurs choix pédagogiques et didactiques au regard des besoins identifiés des élèves ;
- Bien cerner les missions de « personne ressource » et être apte à les assumer ;
- Savoir porter et expliciter les valeurs de l'école inclusive ;
- Montrer qu'ils peuvent travailler et collaborer avec des partenaires multiples ;
- Etre apte à s'engager dans une démarche de recherche en prenant appui sur des documents valides et pertinents.

3.2 – L'épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien (épreuve 1)

Les échecs rencontrés à l'épreuve 1 ont été le plus souvent la conséquence de compétences didactiques et pédagogiques pas assez solides pour permettre la réalisation des adaptations nécessaires.

Les candidats n'ayant pas suffisamment réfléchi aux objectifs d'apprentissage et à leur mise en œuvre effective ont rencontré des difficultés pour mettre en place les mesures d'adaptation attendues.

L'élaboration de dossiers et d'outils de suivi des élèves permettant de cerner besoins et points d'appui des élèves est indispensable. La maîtrise des compétences du référentiel de professeur constitue également une condition importante pour la réussite de cette épreuve. Il convient que les candidats s'y réfèrent davantage, tout particulièrement quand leur parcours professionnel antérieur n'a pas été suffisamment diversifié.

Au-delà des compétences attendues de la part d'un enseignant de classe ordinaire, une analyse fine des besoins des élèves et la mise en place d'une différenciation pédagogique en lien avec cette analyse s'avèrent indispensables.

Une lecture attentive de ce présent rapport de jury et du vade-mecum « Se former et obtenir le CAPPEI » publié par le ministère est vivement conseillée.

Les points forts observés et appréciés chez les candidats :

Lors de la séance :

- Une connaissance fine des élèves, incluant leurs profils, points forts, difficultés et besoins spécifiques ce qui permet une prise en compte adaptée dans la préparation et la conduite des séances ;
- Des préparations sérieuses, structurées et claires respectant la trame attendue et assurant un déroulement ritualisé connu des élèves ;
- Une réelle capacité à concevoir des apprentissages accessibles et à analyser les besoins spécifiques des élèves ;
- Une posture bienveillante, valorisante et ferme instaurant un cadre propice aux apprentissages, des interactions observées entre les candidats et leurs élèves et entre élèves ;
- Un engagement des élèves dans les tâches proposées ;
- Une distinction claire des temps de la séance avec des objectifs précis témoignant d'une bonne maîtrise de la gestion du temps et de la structuration pédagogique.
- Une volonté manifeste de présenter des séances structurées et de qualité, en cohérence avec les exigences de l'épreuve.

Lors de l'entretien avec la commission :

- Une préparation sérieuse de l'entretien ;
- Une bonne communication avec les membres de la commission ;
- Une analyse claire de leur propre pratique et une posture réflexive solide ; Une réflexion sur la posture d'enseignant spécialisé et une analyse des stratégies d'apprentissage des élèves ;
- Une analyse objective de la séance, une bonne maîtrise des contenus didactiques et une compréhension fine des parcours des élèves ;
- Une capacité à passer d'une vision générale (séquence entière) à des points spécifiques ;
- Une écoute active des retours du jury, une capacité à rebondir sur les questions posées et à poser des questions pertinentes aux membres de la commission.

Les difficultés rencontrées par certains candidats :

Lors de la séance :

- L'absence ou l'insuffisance de documents de séance accessibles à tous les membres du jury ;
- Une difficulté à identifier clairement les objectifs notionnels et les enjeux de la situation d'enseignement ; une connaissance limitée des contenus didactiques et pédagogiques ;
- Une structuration de la séance à améliorer pour mieux faire apparaître le début et la fin, une absence de mise en commun ou de réflexion partagée en fin de séance ;
- Une tendance à proposer une séance trop prototypique ;
- Une connaissance des besoins individuels des élèves pas assez fine ;
- Une volonté d'adapter au plus près des difficultés de chaque élève, conduisant à une perte des objectifs poursuivis ou une focalisation excessive sur un élève au détriment des autres ;
- Une confusion entre faire pour faire et faire pour apprendre ou comprendre ; un objectif d'apprentissage parfois mal identifié qui conduit à une confusion chez les élèves ;
- Un manque de supports pratiques ("malle" ou "boîte à idées") pour répondre aux besoins immédiats ;
- Un stress lié à l'épreuve, éloignant parfois les candidats des élèves.

Lors de l'entretien avec la commission :

- Une difficulté à identifier et expliciter les objectifs et les enjeux en amont ;
- Une difficulté à s'appuyer sur des bases théoriques maîtrisées et cohérentes et à mobiliser les outils et ressources théoriques, pratiques et institutionnelles ;
- Un manque de liaisons avec les classes ordinaires, une difficulté à s'inscrire dans un collectif ;
- Une difficulté à expliquer le rôle de chacun et notamment le rôle de l'éducateur ;
- Une difficulté à visualiser comment faire évoluer sa pratique et à identifier les difficultés et points d'appui ; un manque de structuration et d'outils pour objectiver la pratique ;

Conseils et recommandations :

Avant et pendant la séance :

- Avoir des connaissances didactiques solides, bien identifier les objectifs visés et pouvoir les expliciter ;
- Penser à une dynamique de séance et à la gestion du groupe ; mettre en avant ce que l'élève apporte au groupe et ce que le groupe apporte à l'élève ;
- Rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages ;
- Evaluer finement les besoins et les compétences des élèves ; définir des stratégies d'apprentissage personnalisées et explicites ;
- Penser à la mise en lien avec le Projet Pédagogique Individualisé (PPI) et réfléchir aux réponses pédagogiques à apporter aux besoins repérés ;
- Témoigner de sa capacité réflexive sur les apprentissages effectués par les élèves ;
- Bien identifier les obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves et proposer des stratégies de remédiation ;
- Anticiper au mieux l'imprévu, accueillir l'imprévu pour en faire un levier de réussite (statut de l'erreur) ;
- Penser son organisation matérielle, savoir justifier ses choix de supports et d'outils ;
- S'assurer que la séance comporte un temps « actif » par les élèves de structuration des apprentissages ;
- Ancrer la séance dans une séquence et établir des liens avec les apprentissages menés en classe ;
- Préserver un temps de bilan de la séance.

Lors de l'entretien :

- Etre dans l'analyse et non pas dans la description ;
- Lors de l'analyse de séance, proposer des ajustements et élaborer des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées ;
- Montrer son rôle d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers (BEP) et des réponses à construire dans le parcours de réussite de l'élève ;
- Etre capable de prendre du recul, rester humble mais réactif, reconnaître ses points forts et ses points faibles, savoir justifier ses choix mais également les remettre en question ;
- Chercher à répondre de façon la plus concrète possible au questionnement de la commission;
- Etre à l'écoute et en dialogue avec la commission ;
- Pouvoir et oser reformuler les questions de la commission afin d'y répondre avec aisance et ne pas hésiter à prendre son temps avant de répondre et à faire reformuler les questions non comprises.

3.3 – L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier (épreuve 2)

Dossier professionnel et entretien avec le jury

Les points forts observés et appréciés chez les candidats :

Lors de la présentation orale du dossier :

- Une bonne préparation de l'épreuve avec un travail sérieux, structuré et une réelle réflexion sur le sujet cible ;
- Un investissement notable avec des élèves participants, un projet travaillé sur une longue durée et des écrits de qualité ;
- Une maîtrise des sujets didactiques, un dossier correctement rédigé répondant au cahier des charges, appuyé sur des références didactiques et équilibré entre références institutionnelles, apports scientifiques et pratiques pédagogiques ;
- Un témoignage d'une démarche réflexive (essais-erreurs, réorientation, doute) et une prise de distance depuis la rédaction du dossier ;
- Un rapport répondant à une problématique de façon explicite et une prise de distance entre la rédaction du dossier et sa présentation orale.

RAPPORT DE JURY CAPPEI – Académie de Paris - Session 2024

Lors de l'entretien avec la commission

- Un effort de dialogue notable, avec une capacité à écouter, rebondir sur les questions des membres du jury et entrer dans les échanges, y compris dans la controverse professionnelle ;
- Une présentation structurée, respectant les temps impartis, associée à une bonne préparation de l'épreuve ;
- Une maîtrise du sujet démontrée par les candidats avec une capacité à justifier leurs actions et une aisance à parler de leur projet ;
- Une attitude positive, avec des échanges agréables et une vraie prise de recul ;
- Une dynamique de projet favorisée par les enseignants qui ont su transmettre leur enthousiasme aux élèves.

Les difficultés rencontrées par certains candidats :

Lors de la présentation du dossier

- Une faiblesse de l'ancrage théorique et des références limitées : les notions théoriques sont parfois mal maîtrisées, les hypothèses ne sont pas toujours validées ou invalidées et les références pédagogiques sont trop limitées ;
- Un manque de cohérence et de structuration : les dossiers présentent des dispositifs pédagogiques sans lien clair entre eux ce qui nuit à la clarté de la réflexion. La présentation est parfois confuse ;
- Une communication orale perfectible : les candidats peinent à transformer leur dossier en une véritable présentation orale ;
- Des limites dans la mise en perspective : une difficulté à envisager des actions concrètes futures. Les réflexions restent parfois enfermées dans le cadre initial et ouvrent peu de perspectives ;
- La gestion du stress : certains candidats semblent impactés par le stress, ce qui affecte leur performance et leur capacité à communiquer efficacement ;
- Un dossier écrit contenant des erreurs orthographiques (dossier écrit non évalué mais lu par les membres de la commission) ;
- Pas de réelle préparation sur la forme ce qui conduit parfois à une lecture de la présentation et un manque de maîtrise du temps imparti.

Lors de l'entretien avec la commission :

- Une difficulté à prendre du recul sur leur sujet, à sortir de leur cadre initial et à explorer d'autres pistes ou relier les différentes épreuves entre elles et à tenir compte des remarques de la commission pour améliorer leur pratique ;

- Une capacité limitée à analyser les situations d'apprentissage et à identifier les difficultés rencontrées avec une maîtrise insuffisante des références théoriques mobilisées ;
- Un manque de précision dans les explications, avec des termes pédagogiques parfois mal compris ou non maîtrisés ;
- Un manque d'ouverture à des perspectives plus larges au-delà du contexte de stage, limitant la réflexion et les échanges avec la commission.

Conseils et recommandations :

Lors de la présentation orale :

- Se préparer, s'entraîner à l'oral (le minuter) et proposer une présentation dynamique et maîtrisée ;
- Avoir une grande maîtrise du sujet et des lectures didactiques en lien avec le sujet du dossier professionnel ;
- S'appuyer sur le dossier avec le même retour réflexif et l'auto-analyse que pour l'épreuve 1 ;
- Expliciter le chemin parcouru et l'évolution des pratiques depuis la rédaction du dossier ;
- Donner une lecture de ses gestes professionnels en situation professionnelle ;
- Pouvoir envisager des perspectives et prolongements ;

Les candidats doivent penser la soutenance comme une situation de communication orale dans ses trois dimensions : langage oral, posture physique, soutien de l'écrit.

Lors de l'entretien avec la commission :

- Préparer l'entretien comme un prolongement de la présentation orale ;
- Veiller à son expression orale ;
- Veiller à toujours rester à l'écoute et en dialogue avec la commission; rester dans un échange réflexif et constructif ;
- Anticiper les questions de la commission;
- Etre capable de répondre à des questions de didactique en lien avec le sujet ;
- Prendre appui sur des éléments souvent de grande qualité dans le dossier écrit pour répondre aux questions ;
- Etre capable de répondre à des questions sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive ;
- Etre capable d'élaborer et argumenter une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission ;

- Faire preuve de souplesse en écoutant les remarques de la commission et en en tenant compte, pouvoir dire que l'on ne sait pas le cas échéant ;
- Poursuivre les lectures après la rédaction du dossier pour enrichir les apports théoriques et être capable d'envisager des alternatives.

3.4 – Présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource (Epreuve 3)

Il s'agit d'une épreuve qui permet d'attester de la capacité du candidat à communiquer avec ses collègues sur les enjeux didactiques et pédagogiques liés aux besoins spécifiques des élèves. La nature de l'épreuve exige qu'il manifeste sa capacité à s'exprimer de façon claire et synthétique.

Les points forts observés et appréciés chez les candidats :

Lors de la présentation orale du dossier :

- Une action bien préparée avec une thématique pertinente, souvent liée à l'inclusion et adaptée aux besoins des élèves ;
- Une bonne connaissance des textes officiels et une capacité à inscrire les actions dans les demandes institutionnelles de la circonscription ;
- Des présentations structurées, souvent enrichies par des supports numériques, rendant les propositions claires et accessibles ;
- Une capacité à nourrir la réflexion des équipes, à proposer des aides concrètes pour les élèves, tout en favorisant les échanges entre les équipes pédagogiques ;
- Des projets en lien avec les besoins identifiés par les équipes et reconnus par la circonscription, renforçant la pertinence des actions menées ;
- Une bonne utilisation des outils existants, avec une volonté d'innover et de les améliorer pour un meilleur impact.

Lors de l'entretien avec la commission :

- Bonne connaissance des attendus et des partenaires (rôles, missions) ;
- Capacité à écouter et rebondir sur les questions des membres de la commission ;
- Prise de recul sur la pratique professionnelle ;
- Justification des choix en lien avec le cadre institutionnel ;
- Projets ayant véritablement été mis en œuvre au sein des écoles, avec une présentation claire.
- Aisance orale, présentation claire et maîtrisée ;
- Mise en œuvre de principes d'accessibilité et de conception universelle des apprentissages.

- Une attitude réflexive sur le rôle de personne ressource, avec une capacité à écouter, ajuster et proposer des solutions adaptées.

Les difficultés rencontrées par certains candidats :

Lors de la présentation orale

- Le rôle de personne ressource est souvent perçu de manière restreinte ou abstraite, sans véritable lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé ;
- Les candidats n'ayant pas réussi ont proposé des actions éloignées des réalités pratiques, souvent centrées sur des conceptions dépassées des missions des enseignants spécialisés (classe/élève) ;
- Une difficulté à transposer l'action exposée vers des actions concrètes futures ;
- Une spécificité de la fonction personne ressource qui n'est pas toujours clairement définie ;
- Certains candidats ont du mal à relier leurs actions au concept d'école inclusive, les finalités de leurs actions sont parfois peu claires notamment pour les candidats issus de terrains éloignés des réalités scolaires ;
- Une capacité limitée à identifier les besoins des équipes sur le terrain : les candidats peinent parfois à cerner les attentes des équipes pédagogiques et à proposer des réponses adaptées.

Lors de l'entretien avec la commission :

- Problématiser davantage les situations abordées ;
- Approfondir l'aspect didactique, veiller à la cohérence des propositions et être capable de les expliquer ;
- Renforcer la posture auto réflexive ;
- Mobiliser trois entrées : l'expertise de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ; la conception accessible des apprentissages ; la prévention de l'apparition de difficultés ;
- Aborder dans les présentations des sujets avec quelques mots-clés afin d'être interrogés en retour si ce sujet est maîtrisé et valorise le candidat ;
- Mieux cibler les objectifs d'apprentissage et prévoir des indicateurs précis d'évaluation.

Conseils et recommandations :

Lors de la présentation orale

- Maîtriser les textes officiels et le fonctionnement des écoles pour s'inscrire pleinement dans son rôle de personne ressource ;

- Partir des besoins des élèves pour proposer des pratiques inclusives pertinentes, tout en renforçant les collaborations avec les autres professionnels de l'établissement et les enseignants des écoles voisines ;
- Présenter un projet pédagogique plus large, tout en ciblant une action spécifique pour une meilleure clarté ;
- Partager avec les IEN ou les PERDIR les besoins de l'équipe afin de proposer des réponses globales favorisant l'évolution des pratiques et le regard sur l'école inclusive ;
- Enrichir la présentation par des visuels (PPT, carte mentale, frise chronologique), des outils concrets et des retours d'expérience pour illustrer l'impact du projet ;
- Prévoir des indicateurs d'impact pour évaluer l'efficacité de l'action présentée ;
- S'approprier les critères de réussite attendus pour la présentation ;
- Pourquoi pas innover en choisissant un sujet qui se démarque des thèmes récurrents.

Lors de l'entretien avec la commission :

- Avoir réellement mis en œuvre son action ;
- Connaître finement le cadre réglementaire et maîtriser les concepts de l'École inclusive ;
- Maîtriser le référentiel de compétences d'un enseignant spécialisé ;
- Connaître les différentes modalités de scolarisation des élèves ;
- Se projeter dans le rôle d'une personne ressource au service de l'Ecole inclusive.

3.5 – Conseils de pairs et Conclusion

Conseils de pairs : astuces et recommandations entre candidats pour l'année de formation et les épreuves

Pendant l'année

- *Dans une année aussi chargée, maintenir une régularité dans le travail est crucial pour éviter tout retard. Les échéances fixées pour les rendus sont particulièrement adaptées à cette nécessité ;*
- *Il est important de faire confiance aux formateurs et aux tuteurs sur le terrain. En suivant la formation avec sérieux et engagement, le passage de l'épreuve, bien que stressant, s'intègre de manière positive dans ce parcours de pensée ;*
- *La maîtrise de la didactique est indispensable. Vous pouvez amener les échanges à un niveau intellectuel en consolidant vos connaissances théoriques et didactiques.*

- *Préparez-vous à un marathon intense sur les plans physique et émotionnel. La pression est presque constante, avec les visites régulières, les attentes sur le terrain, les rendus écrits et la perspective de l'épreuve finale ;*
- *Préparez bien l'épreuve 1 ;*
- *Il est important de s'entraîner beaucoup à la présentation orale du dossier et de l'épreuve 3 pour être plus confiant et anticiper les questions ;*
- *Préparez-vous au scénario le moins favorable pour pouvoir anticiper au maximum et gérer votre stress ;*
- *Se préparer et s'entraîner aux épreuves pour anticiper les questions et les problèmes. Bien préparer les dossiers et anticiper la structure à présenter pour bien accueillir la commission.*
- *Soyez prêt dans les semaines qui précèdent l'examen sur le plan matériel : dossiers pour les jurys, PPI à jour, séances et séquence...Cela vous permettra d'alléger votre travail le jour J et d'être plus détendu.*

Le jour J

- *Il faut rester concentrer pendant 4 heures. Il ne faut surtout pas se décourager et se rappeler qu'on connaît mieux nos élèves que les membres de la commission, ce qui facilite la justification de nos choix. Rappelez-vous que cette longue épreuve de 4h est un prolongement du travail effectué pendant l'année.*
- *Il est essentiel de ne pas se laisser submerger par le désir de perfection, mais plutôt de faire confiance à ses capacités, en étant ouvert à reconnaître ses erreurs ou ses doutes, tout en les justifiant. Pour répondre aux questions du jury, il peut être utile d'illustrer ses réponses par des exemples concrets de sa pratique ;*
- *Accordez une attention particulière aux séances avec les élèves, veillez à bien manger et à bien dormir pendant la formation et avant l'examen ;*
- *Ne changez pas vos habitudes. La commission n'attend pas une séance ordinaire et comprend les spécificités des élèves et du dispositif. En rétrospective, il serait préférable de travailler comme vous le faites habituellement pour l'épreuve, tout en tenant compte de ces conseils ;*
- *Vous devez rester à l'écoute. Il est utile de prendre le temps de réfléchir à la question avant de répondre, ne pas se précipiter. Pensez à faire reformuler la question si besoin.*
- *Pour le jour J, il faut se préparer comme pour une épreuve sportive : s'entraîner, bien manger, bien dormir.*

Conclusion

Nous, membres du jury du CAPPEI, tenons à féliciter l'ensemble des candidats pour leur engagement et leur détermination à œuvrer pour l'éducation inclusive. Tout au long de cette session, nous avons été témoins de l'investissement significatif des candidats dans la préparation de leurs dossiers et la qualité des présentations lors des épreuves.

Nous avons noté avec intérêt que le précédent rapport de jury a été utilisé comme un réel outil de préparation à la formation et aux épreuves du CAPPEI. Ses conseils et recommandations ont été intégrés pour bon nombre de candidats.

La majorité des candidats a démontré une compréhension approfondie des enjeux de l'école inclusive et plus globalement de l'école pour tous. De plus, des pratiques pédagogiques adaptées, innovantes et réflexives ont pu être observées ce qui augure une meilleure prise en compte des besoins des élèves les plus fragiles.

Nous remercions les formateurs INSPE et INSEI, les conseillers pédagogiques ASH, les tuteurs terrain pour leur rôle précieux dans la préparation des candidats.

Annexe 1 – Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré. Il maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013, annexe 1).

Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée.

Ce référentiel est conçu de telle sorte qu'il fait apparaître la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à :

- exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive ;
- exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ;
- exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

1. L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive:

- en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
- en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
- en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en cointervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
- en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;
- en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

2. L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :

- en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;
- en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation
- en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

3. L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :

- en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
- en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions ;
- en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive ;

- en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;
- en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
- en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.